

de du Barreau pour négliger des objets aussi importants ; nous donnerons aussi le précis des plaidoyers & mémoires qui mériteront quelque considération ; soit par le fond, soit par la manière dont on aura traité certaines affaires. Nous aurons l'attention de ne nommer aucune des parties dans les affaires criminelles, ou dans les causes qui peuvent infliger quelque flétrissure aux familles, à moins que la cause n'ait été discutée publiquement, & qu'il n'y ait eu des mémoires imprimés de l'aveu des parties, sous les yeux du Ministère public.

La 4me. partie sera réservée pour les Arrêts ou Jugemens notables, Edits, Déclarations, Ordonnances, Reglemens, &c. En un mot, tout ce qui concerne la Législation, la Jurisprudence, les Traités de paix, & généralement tout ce qui peut appartenir au Droit public y trouvera sa place.

Si quelque entreprise est capable de faire connoître l'homme à l'homme même, de lui faire sentir quels sont ses véritables intérêts, c'est sans doute l'ouvrage que nous annonçons : Eh quel moyen plus facile pour réunir ces avantages ! nos volumes seront remplis de faits toujours nouveaux & intéressans, qui n'offriront que les recits d'événemens singuliers, propres également à distraire le Citoyen laborieux, & à occuper le Citoyen oisif, à plaire aussi à l'homme superficiel & au Philosophe, qui pourra y trouver le rapport de nos mœurs avec les mœurs étrangères, & peut-être la dernière combinaison des nuances infinies de l'intérêt particulier ; à indiquer à l'homme de Loi le rapport des Coutumes avec les Loix, avec les Ordonnances ; de la Jurisprudence en usage chez les autres nations avec la Jurisprudence des Parlemens de France ; à découvrir la cause des différences qu'éprouve cette Jurisprudence dans ses Tribunaux, & la diversité qu'elles ont dû nécessairement introduire dans l'administration de la Justice.

Nous ne ferons, pour ainsi dire, que les Éditeurs de cet ouvrage ; nous comptons bien plus sur les matériaux qui nous seront fournis par les Avocats des différens Tribunaux de l'Europe, que sur nos propres lumières ; nous osons nous flatter que la Magistrature même ne dédaignera point de concourir